

Déclaration du SNTRS-CGT au GT 4 : missions perspective et carrière

Le 2 décembre 2015

Nous allons intervenir sur deux points : les chercheurs et les carrières

Pour les Chercheurs : Les mesures que vous proposées consistent à réduire les prérogatives des instances scientifiques et les transférer vers les directions des établissements. Nous tenons à l'importance des sections scientifiques sur l'évaluation et le suivi de l'activité des chercheurs comme sur le recrutement et l'affectation. Nous affirmons la prééminence des critères scientifiques sur les critères de politique de site.

Pour le point carrières Nous voulons un débat sur les grilles et l'ensemble de la rémunération. Nous sommes dans une démarche de revalorisation des primes. Celles-ci sont, dans notre ministère, scandaleusement inférieures à celles des autres ministères. Nous sommes contre le RIFSEEP qui fonde la politique indemnitaire sur les fonctions et l'emploi et non plus sur le corps et le grade de l'agent, ce qui constitue le statut de la fonction publique. Nous voulons une refonte complète des grilles de la catégorie A qui s'appuie sur une cohérence des diplômes. Le débat doit porter sur les statuts et doit permettre de rectifier les inégalités actuelles, entre les personnels de l'ESR et du reste de la fonction publique d'état. Notamment sur l'accès aux échelles lettre pour les chercheurs et le réajustement des grilles de la catégorie A en les articulant autour de la grille des IE, qui elle-même doit s'appuyer sur celle des attachés d'administration.

Les négociations doivent démarrer le plus rapidement possible début 2016. Cela d'autant plus que les groupes de travail annoncés par T. Mandon commencent leur travail et vont aussi traiter de la carrière des personnels.